



REGLEMENT DU STATIONNEMENT DES DEUX ROUES

2023- 2024

LYCEE CITROEN et UFA CHARBONNEAUX

REGLEMENT

*L'établissement est situé dans une zone d'habitations, proche d'une résidence pour personnes handicapées, près d'entreprises et d'un collège. La circulation est dense et les bus font des arrêts fréquents. Il est donc **INDISPENSABLE** de faire preuve de responsabilité et de prudence :*

- *La vitesse est limitée à 50 kms/h aux abords du lycée*
- *Il est formellement interdit d'effectuer des acrobaties (roue arrière, etc...) autour et dans le lycée !*
- *Tout conducteur (et son passager) doit porter un casque !*
- *Tout véhicule stationnant dans le garage du lycée doit être assuré*
- *L'entrée dans l'établissement s'effectue par l'entrée du parking véhicules enseignants, après avoir sonné à la loge*
- *L'entrée sur le parking du lycée est un espace partagé où les piétons sont prioritaires, tout conducteur doit donc rouler au pas*
- *Passé les plots de circulations, le conducteur doit mettre pied à terre pour aller garer son deux-roues*
- *Il est interdit de jouer avec son accélérateur dans l'enceinte du garage motos.*
- *Il est interdit de se regrouper dans le garage pendant les récréations et interours*



IDENTITE DU CONDUCTEUR – INFORMATIONS DU DEUX-ROUES

- NOM PRENOM :

- LYCEE / UFA :

- CLASSE :

- Compagnie d'assurance :

- Numéro d'assurance du véhicule :

- Photocopie de l'attestation d'assurance :

- Numéro de la Plaque d'immatriculation :

Je m'engage à respecter ce règlement me permettant de stationner mon véhicule dans le garage, le cas contraire, je serai interdit de stationnement dans l'établissement.

Date :

Signature du conducteur :

Signature responsables (mineurs) :